

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire (première partie) tenue par le conseil à huis clos, lundi le 6 avril 2020 à 18 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **COVID-19 - Séance ordinaire du 6 avril 2020 à huis clos et par visioconférence**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) Élections partielles – Avis de vacance (reporté)
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 2 mars 2020 – Adoption
 - b) Résolution # 4930.02.20 – Modification
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mars 2020
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement
 - c) Taxes municipales – Taux d'intérêt temporaire
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Contremaître – Ajustement salarial
 - a.2) Journaliers et préposés au déneigement
 - a.2.1) Jason Coutu
 - a.2.2) Philippe Bolduc
 - a.3) Sébastien Piette – Prime (reporté)
 - a.4) Inspecteur en bâtiment et environnement – Poste permanent
 - a.5) Inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire
 - a.6) COVID-19 – Mises à pied temporaires
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

- c) Programme Emplois d'été Canada – Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités
- d) Association pulmonaire – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux
- e) SCU – Soutien technique 2020
- f) COVID-19 – Infrastructures municipales
 - f.1) Hôtel de ville – Accès restreint et entretien ménager
 - f.2) Aréna – Fermeture
 - f.3) Bibliothèque – Fermeture
- g) Caisse populaire – Signatures; autorisation 2020
- h) Maire suppléant – Nomination
- i) Page Facebook municipale – Création; autorisation

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 259-9 – Art. 4.2 et 4.7; modification
 - a.1) Adoption
- b) Règl. # 472 – Rejet dans les réseaux d'égout municipaux
 - b.1) Adoption
- c) Règl. # 473 – Districts électoraux 2021
 - c.1) Adoption du projet de règlement (reporté)
- d) Règl. # 474 – Garage municipal
 - d.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - d.2) Avis de motion (reporté)
- e) Règl. # 447-6 – Art. 9.1; modification
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Avis de motion
- f) Règl. # 226-41 – Art. 3.2.1.1; ajout
 - f.1) Dépôt et présentation
 - f.2) Avis de motion
- g) Règl. # 435-1 – Dispositions administratives; intégration
 - g.1) Dépôt et présentation
 - g.2) Avis de motion
- h) Règl. 436-1 – Dispositions administratives; intégration
 - h.1) Dépôt et présentation
 - h.2) Avis de motion
- i) Règl. # 437-1 – Dispositions administratives et amendements récents au zonage; intégration
 - i.1) Dépôt et présentation
 - i.2) Projet # 1
 - i.3) Règl. # 437-1 – Avis de motion
- j) Règl. # 437-2 – Superficie des garages
 - j.1) Dépôt et présentation
 - j.2) Projet # 1
 - j.3) Règl. # 437-2 – Avis de motion
- k) Règl. # 437-4 – Recouvrement de toits
 - k.1) Dépôt et présentation
 - k.2) Projet # 1
 - k.3) Règl. # 437-4 – Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (10/03/20); dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)

- c) *Retiré*
- d) Domaine Hébert – Modification de zonage
- e) Permis de construction – Mars 2020 et comparatifs 2019-2020

10) Urbanisme – PIIA

- a) 4460 Principale – Changement de fenêtres
- b) 805 St-Louis – Galerie avant, porte et fenêtre

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (24/03/2020); dépôt
(reporté)
 - a.1) FIR – Caractérisation environnementale phase II; mandat
 - a.2) *Retiré*
 - a.3) Entretien de pelouse – Saison 2020; mandat
 - a.4) *Retiré*
 - a.5) Rivière des Saults, branche # 11 – Travaux de nettoyage
 - a.6) Chlorure de sodium – Saison 2020-2021; mandat UMQ
(retiré)
 - a.7) 155 rue St-Hilaire – Demande de raccord aux services
- b) Soumissions – Attribution
 - b.1) Chargeuse-rétrocaveuse – Achat
 - b.2) Fauchage de fossés 2020
 - b.3) Réfection de pavage 2020
- c) Embellissement
 - c.1) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien
 - c.2) Fleurs annuelles – Achat
 - c.3) Montage de fleurs
 - c.4) Entretien bacs de fleurs

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet I (conduite de
refoulement)
 - a.1) Compensation financière – Autorisation

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Mars 2020
- b) Rapport annuel – An 7; adoption

14) Office d'habitation Drummond (OHD)

- a) Administrateur – Conseil d'administration de l'OHD; désignation

15) Loisirs et Commandites

- a) Comité des loisirs
 - a.1) Procès-verbal – Dépôt
(retiré)
 - a.1.1) Camp d'été – Coûts 2020
 - a.1.2) Camp d'été – Rémunération 2020
 - a.2) Aréna
 - a.2.1) JMP Consultant inc. – Honoraires professionnels;
autorisation
 - a.2.2) Système de réfrigération – Lot II; certificat
d'achèvement final
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque

b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

c) MADA – Comité local de pilotage

16) Certificat de disponibilité

a) Certificat de disponibilité des crédits C-05/20

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

1. COVID – 19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 6 avril par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse, Annie Gentesse et Marthe Garneau, conseillères municipales, messieurs Pierre Lavigne, Sylvain Baron et Sylvain Jacques, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

4982.04.20 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4983.04.20 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) **Rapport de la mairesse**

- Budget 2020 – Comité embellissement déposé aux élus

b) **Élections partielles – Avis de vacance** (reporté)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(À huis clos, pas de période de questions)

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) **Procès-verbal du 2 mars 2020 – Adoption**

4984.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 mars 2020 tel que déposé avec les modifications au point 6c) quant à l'autorisation donnée à la directrice générale et au greffier d'enchérir au nom de la Municipalité et d'acquérir les immeubles qui ne trouveront pas preneur dans le cadre de la vente pour taxes et au point 7f) quant au mandat confié au comité des bâtiments municipaux, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Résolution # 4930.02.20 – Modification**

4985.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution # 4930.02.20 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant le spectacle de clôture du 150^e prévu pour le 1^{er} février à l'église;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-03/20 émis;

4930.02.20 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Lumen pour l'achat d'une fixture incluant l'ampoule de remplacement pour le système d'éclairage sis en façade de l'église, et ce, au montant de 275,35 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mars 2020**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

4986.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mars 2020, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Mars 2020	115 292,75 \$
Déboursés directs	Mars 2020	73 215,63 \$
Dépenses préautorisées	Mars 2020	32 091,73 \$
Rémunération globale	Mars 2020	152 967,07 \$
Remboursement des dépenses/Km	Mars 2020	0,00 \$
Total :		373 567,18 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Aide aux familles – Couches lavables**

b.1) **Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 4857.12.19 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

4987.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches lavables de mars 2020 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 127,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) **Taxes municipales – Taux d'intérêt temporaire**

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant que la Municipalité souhaite adopter des mesures pour appuyer ses citoyens durant la crise;

Considérant l'énoncé de l'article 3.2.1 du règlement # 226 fixant le taux d'intérêt applicable à « 18 % »;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4853.12.19 maintenant le taux d'intérêt applicable à « 18 % »;

4988.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que le taux d'intérêt de « 18 % » sur le solde du premier versement des taxes municipales 2020 prévu au règlement # 226 et à la résolution 4853.12.19 soit suspendu et fixé à « 0 % » jusqu'au 19 mai 2020 inclusivement;
- que la suspension a pris effet depuis le 20 mars 2020;
- d'entreprendre le processus de modification du règlement # 226.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Contremaître – Ajustement salarial

Considérant que le contremaître agit généralement en tant que superviseur pour les employés de garde du Service des travaux publics;

Considérant que cette charge amène le contremaître à recevoir fréquemment des appels et à se déplacer pour faire des interventions en dehors des heures ouvrables normales de la Municipalité;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

4989.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'accorder au contremaître un ajustement salarial selon l'entente convenue entre les parties.

(Contre : madame Annie Gentesse et monsieur Sylvain Jacques)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Journaliers et préposés au déneigement

a.2.1) Jason Coutu

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste permanent à temps plein sur horaire variable pour le Service des travaux publics;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

Considérant que monsieur Coutu est actuellement en voie d'obtention de son permis de conduire « classe 3 »;

Considérant que l'obtention dudit permis est une condition essentielle à la réussite de la période de probation de monsieur Coutu;

4990.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Jason Coutu au poste de journalier et préposé au déneigement à titre de permanent à temps plein sur horaire variable;
- que l'embauche est effective à compter du 30 mars 2020;
- d'appliquer pour ce poste, une période minimale de probation de quatre cent quatre-vingt (480) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;
- que la période de probation de monsieur Coutu sera prolongée de 3 mois s'il ne détient pas un permis de conduire « classe 3 » à la fin de celle-ci;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2.2) Philippe Bolduc

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste permanent à temps plein sur horaire variable pour le Service des travaux publics;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

4991.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Philippe Bolduc au poste de journalier et préposé au déneigement à titre de permanent à temps plein sur horaire variable;
- que l'embauche est effective à compter du 16 mars 2020;
- d'appliquer pour ce poste, une période minimale de probation de quatre cent quatre-vingt (480) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;

- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Sébastien Piette – Prime (reporté)

a.4) Inspecteur en bâtiment et environnement – Poste permanent

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste permanent d'inspecteur en bâtiment et environnement pour la Municipalité;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

4992.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Jean-François Lachance Bénitez au poste permanent d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité;
- de désigner monsieur Lachance Bénitez comme officier responsable de l'application des règlements municipaux, notamment en lui octroyant les fonctions et pouvoirs de l'inspecteur en bâtiment et environnement au sens des règlements # 433, 434, 435, 436 et 437, de l'inspecteur au sens du règlement # 447 et en l'autorisant à émettre, pour et au nom de la Municipalité, tout avis, constats d'infractions, permis de construction ou de lotissement prévus aux règlements de la Municipalité;
- que l'embauche est effective à compter du 30 mars 2020;
- d'appliquer pour ce poste, une période minimale de probation de quatre cent quatre-vingt (480) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

4993.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur William Gélinas à titre de stagiaire pour un emploi étudiant d'inspecteur en bâtiment et environnement;
- d'accorder à monsieur William Gélinas, dans le cadre de son stage et pour la durée de celui-ci, les fonctions et pouvoirs de l'officier responsable de l'application des règlements municipaux, notamment en lui octroyant les fonctions et pouvoirs de l'inspecteur en bâtiment et environnement au sens des règlements # 433, 434, 435, 436 et 437, de l'inspecteur au sens du règlement # 447 et en l'autorisant à émettre, pour et au nom de la Municipalité, tout avis, constats d'infractions, permis de construction ou de lotissement prévus aux règlements de la Municipalité;
- que la durée du stage de monsieur Gélinas sera du 4 mai 2020 au 25 septembre 2020;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) COVID-19 – Mises à pied temporaires

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant que les mesures de précaution prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 ont affectées le volume de travail de la Municipalité;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

4994.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de confirmer la mise à pied temporaire de madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice en loisirs, en date du 27 mars 2020;
- de confirmer la mise à pied temporaire de madame Lucie Grandmont au poste de soutien administratif, en date du 27 mars 2020;

- de réévaluer, sur une base bimensuelle, les besoins de la Municipalité en matière d'emploi dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Programme Emplois d'été Canada – Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

Considérant que le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

Considérant que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

Considérant que les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum;

Considérant que les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum;

Considérant que le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

4995.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de demander au gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec;
- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demande l'appui de l'UMQ;
- de demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Association pulmonaire – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux

Considérant la demande de l'Association pulmonaire Québec de joindre la campagne provinciale 2020 d'arrachage de l'herbe à poux;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

4996.04.20 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de joindre le mouvement de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux;
- que la Municipalité s'engage à sensibiliser ses citoyens face à l'herbe à poux;
- d'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer les documents inhérents au dossier;
- d'autoriser l'achat de dépliants et d'affiches d'identification de l'herbe à poux pour un montant d'environ 115 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) SCU – Soutien technique 2020

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

4997.04.20 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser les représentants de la Municipalité à recourir aux services de la firme "Services Conseil en Urbanisme", au besoin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 1^{er} novembre 2019 et au taux horaire de 90 \$ plus taxes, pour un montant estimé de 5 750 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) COVID-19 – Infrastructures municipales

f.1) Hôtel de ville – Accès restreint et entretien ménager

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4668.09.19, laquelle retient la proposition des Entreprises Lavatek pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020;

4998.04.20 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la décision de la directrice générale de restreindre l'accès à l'hôtel de ville, qui sera fermé au public jusqu'à nouvel ordre;
- de retenir la proposition des Entreprises Lavatek pour augmenter la fréquence de l'entretien ménager courant de l'hôtel de ville à trois (3) fois par semaine, jusqu'à nouvel ordre, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 30 mars 2020 et pour un montant additionnel de 747,34 \$ mensuellement, pour un total mensuel de 1 207,24 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.2) Aréna – Fermeture

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

4999.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'entériner la décision de la directrice générale de fermer l'aréna jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.3) Bibliothèque – Fermeture

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

5000.04.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'entériner la décision de la directrice générale de fermer la bibliothèque municipale jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Caisse populaire – Signatures; autorisation 2020

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4523.05.19, laquelle autorise les membres du conseil et de la direction de la Municipalité à agir comme

représentants de la Municipalité et signer, pour et au nom de cette dernière, les chèques ou traites bancaires et autres documents;

Considérant le départ à la retraite de monsieur Mario Picotin;

Considérant la fin du mandat de madame Claudia Kirouac à titre de conseillère municipale survenu à la clôture de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

Considérant l'embauche de monsieur Vincent Chalifour à titre de greffier pouvant agir à titre de directeur général adjoint;

5001.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'autoriser monsieur Vincent Chalifour, greffier, à agir comme représentant de la Municipalité et signer, pour et au nom de cette dernière, les chèques ou traites bancaires et autres documents, et ce, selon les termes et conditions précisés dans le document administratif fourni par la caisse populaire;
- de révoquer l'autorisation de monsieur Mario Picotin et de madame Claudia Kirouac d'agir comme représentants de la Municipalité et signer, pour et au nom de cette dernière, les chèques ou traites bancaires et autres documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Maire suppléant – Nomination

5002.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de désigner comme maire suppléant les personnes suivantes pour les périodes indiquées ci-après :

<u>Nom</u>	<u>Période</u>
Annie Gentesse	mars 2020 à juin 2020
Marthe Garneau	juillet 2020 à octobre 2020
Sylvain Baron	novembre 2020 à février 2021
Sylvain Jacques	mars 2021 à juin 2021
Pierre Lavigne	juillet 2021 à octobre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i) Page Facebook municipale – Création; autorisation

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'il est essentiel pour la Municipalité de disposer de moyens efficaces pour communiquer avec ses citoyens, notamment grâce aux réseaux sociaux;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5003.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser la directrice générale ou le greffier à octroyer un mandat pour la création d'une page Facebook municipale pour un montant estimé à 3 000,00 \$ taxes incluses;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 259-9 – Art. 4.2 et 4.7; modification

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 3 mars 2020;

Considérant que le projet de règlement # 259-9, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 4.2 et 4.7 du règlement # 259 concernant la tarification pour inclure des tarifs en lien avec les travaux exécutés dans les cours d'eau ainsi que pour les démarches concernant le programme particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 mars 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 3 avril 2020, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5004.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 259-9, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 4.2 et 4.7 du règlement # 259 concernant la tarification pour inclure des tarifs en lien avec les travaux exécutés dans les cours d'eau ainsi que pour les démarches concernant le programme particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 472 – Rejet dans les réseaux d'égout municipaux

b.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 3 mars 2020;

Considérant que le projet de règlement # 472, lequel a pour objet de régir les rejets dans les réseaux d'égout pluvial, domestique ou unitaire de la Municipalité ou à son usine de traitement des eaux usées, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 mars 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 3 avril 2020, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5005.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 472, lequel a pour objet de régir les rejets dans les réseaux d'égout pluvial, domestique ou unitaire de la Municipalité ou à son usine de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 473 – Districts électoraux 2021

c.1) Adoption du projet de règlement (reporté)

d) Règl. # 474 – Garage municipal

d.1) Dépôt et présentation (reporté)

d.2) Avis de motion (reporté)

e) Règl. # 447-6 – Art. 9.1; modification

e.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 447-6, lequel a pour objet de modifier l'alinéa g) de l'article 9.1 du règlement # 447 pour y inclure l'obligation de diriger les appareils effaroucheurs en sens contraire de toute résidence est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 447-6 est fait et copie remise aux membres du conseil.

e.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 447-6, lequel a pour objet de modifier l'alinéa g) de l'article 9.1 du règlement # 447 pour y inclure l'obligation de diriger les appareils effaroucheurs en sens contraire de toute résidence.

La séance est levée à 22 h par madame Marthe Garneau et ajournée au mardi 7 avril 2020 à 13 h 30.

Procès-verbal de la deuxième partie de la séance ordinaire du 6 avril 2020 tenue par le conseil à huis clos, mardi le 7 avril 2020 à 13 h 47 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

f) Règl. # 226-41 – Art. 3.2.1.1; ajout

f.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 226-41, lequel a pour objet d'ajouter l'article 3.2.1.1 concernant la modification provisoire du taux d'intérêt en raison de la COVID-19 est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 226-41 est fait et copie remise aux membres du conseil.

f.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 226-41, lequel a pour objet d'ajouter l'article 3.2.1.1 concernant la modification provisoire du taux d'intérêt en raison de la COVID-19.

g) Règl. # 435-1 – Dispositions administratives; intégration

g.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 435-1, lequel a pour objet d'intégrer au règlement de construction # 435 les dispositions de l'amendement au règlement administratif # 229-27 adopté avant l'entrée en vigueur du règlement # 435, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 435-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

g.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 435-1, lequel a pour objet d'intégrer au règlement de construction # 435 les dispositions de l'amendement au règlement administratif # 229-27 adopté avant l'entrée en vigueur du règlement # 435.

h) Règl. # 436-1 – Dispositions administratives; intégration

h.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 436-1, lequel a pour objet d'intégrer au règlement de lotissement # 436 les dispositions de l'amendement au règlement administratif # 229-27 adopté avant l'entrée en vigueur du règlement # 436, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 436-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

h.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 436-1, lequel a pour objet d'intégrer au règlement de lotissement # 436 les dispositions de l'amendement au règlement administratif # 229-27 adopté avant l'entrée en vigueur du règlement # 436.

i) Règl. # 437-1 – Dispositions administratives et amendements récents au zonage; intégration

i.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-1, lequel a pour objet d'intégrer au règlement de zonage # 437 les dispositions des amendements aux règlements administratif # 229 et de zonage # 230 adoptées avant l'entrée en vigueur du règlement # 437, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 437-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

i.2) Projet # 1

5006.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 437-1, lequel a pour objet d'intégrer au règlement de zonage # 437 les dispositions des amendements aux règlements administratif # 229 et de zonage # 230 adoptées avant l'entrée en vigueur du règlement # 437;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i.3) Règl. # 437-1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 437-1.1, lequel a pour objet d'intégrer au règlement de zonage # 437 les dispositions des

amendements aux règlements administratif # 229 et de zonage # 230 adoptées avant l'entrée en vigueur du règlement # 437.

j) Règl. # 437-2 – Superficie des garages

j.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-2, lequel a pour objet de modifier l'article 71 du règlement de zonage # 437 concernant la superficie des garages, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 437-2 est fait et copie remise aux membres du conseil.

j.2) Projet # 1

5007.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 437-2, lequel a pour objet de modifier l'article 71 du règlement de zonage # 437 concernant la superficie des garages;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

j.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Baron de l'adoption prochaine du règlement # 437-2.1, lequel a pour objet de modifier l'article 71 du règlement de zonage # 437 concernant la superficie des garages.

k) Règl. # 437-4 – Recouvrement de toits

k.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-4, lequel a pour objet de modifier les articles 72 et 89 du règlement de zonage # 437 concernant les matériaux de toiture permis, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 437-4 est fait et copie remise aux membres du conseil.

k.2) Projet # 1

5008.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 437-4, lequel a pour objet de modifier les articles 72 et 89 du règlement de zonage # 437 concernant les matériaux de toiture permis;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

k.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 437-4.1, lequel a pour objet de modifier les articles 72 et 89 du règlement de zonage # 437 concernant les matériaux de toiture permis.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 10/03/2020; dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 10 mars 2020 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)

c) Retiré

d) Domaine Hébert – Modification de zonage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 22.03.20);

Considérant la demande visant à permettre les logements de type « studios » dans les sous-sols de maisons unifamiliales dans la zone R-13, située dans le domaine Hébert;

Considérant qu'une augmentation du nombre de logements aura comme résultat une augmentation du nombre de voitures et par conséquent une augmentation de la circulation dans le secteur;

Considérant que le domaine Hébert est déjà affecté par un problème de circulation;

5009.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Permis de construction – Mars 2020 et comparatifs 2019-2020

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de mars 2020 et du comparatif avec l'année 2019 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) 4460 Principale – Changement de fenêtres

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 20.03.20);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 693.05.06, laquelle autorisait le remplacement d'environ huit (8) fenêtres de la propriété sise au 4460 rue Principale par des fenêtres à battant;

Considérant que la demande vise à permettre le remplacement de six (6) fenêtres sur vingt-quatre (24) pour des fenêtres à battant;

Considérant que le remplacement desdites fenêtres s'inscrit dans le cadre d'un projet de rénovation amorcé avant 2006;

Considérant que le remplacement des six (6) fenêtres viendra clore ledit projet de rénovation;

5010.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter la demande telle que présentée au comité consultatif d'urbanisme;
- d'informer la requérante que les prochaines fenêtres à changer devront respecter la typologie traditionnelle, soit des fenêtres à guillotine à grands carreaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) 805 St-Louis – Galerie avant, porte et fenêtre

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 21.03.20);

Considérant que la demande vise à permettre la construction d'un perron en fibre de verre et aluminium;

Considérant que la demande vise aussi à éliminer un balcon et une porte qui deviendront un toit à trois (3) versants et une fenêtre;

Considérant que le bâtiment est assujéti à l'article 3.2.1 du règlement # 321 sur les PIIA concernant les bâtiments ayant un état d'authenticité exceptionnel, supérieur ou bon ou à valeur patrimoniale élevée;

Considérant que l'article 3.2.1 précise que « *toutes transformations ou rénovations doivent s'harmoniser avec le type architectural en présence et ne doivent pas dénaturer celui-ci* »;

Considérant que les modifications proposées pour la galerie pourraient dénaturer le type architectural de la maison notamment en cachant la fenêtre en baie;

Considérant que plus d'information serait nécessaire pour la nouvelle entrée en déclin de bois teint, notamment en ce qui concerne la couleur;

5011.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'informer la requérante que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande telle que proposée;
- de suggérer au requérant de modifier son plan de galerie afin de préserver l'état d'authenticité du bâtiment;
- d'informer la requérante que son projet modifié pourrait être éligible à un nouveau programme d'aide financière à la restauration patrimoniale présentement à l'étude par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal (24/03/2020); dépôt (reporté)**

a.1) FIR – Caractérisation environnementale phase II; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4958.03.20, laquelle autorise une étude environnementale phase II sur le site du FIR;

Considérant que l'étude environnementale phase II a permis de détecter la présence d'arsenic sur le site examiné;

Considérant que suite aux résultats obtenus, des analyses supplémentaires s'avèrent nécessaires;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5012.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme Englobe pour la réalisation d'une caractérisation environnementale phase II, et ce, selon les termes et conditions de l'offre reçue en date du 10 mars 2020 et pour un montant d'environ 459,90 \$ taxes incluses;

- le cas échéant, d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Retiré

a.3) Entretien de pelouse – Saison 2020; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

5013.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir l'offre de la firme Vertdure pour l'entretien (engrais et herbicides) des terrains municipaux identifiés ci-après, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 2 avril 2020 et pour un montant de 2 563,94 \$ (taxes incluses) pour les endroits suivants :
 - Caserne – 3755 Principale
 - Hôtel de ville – 4055 Principale
 - Terrain coin Saint-Louis/Principale (parc)
 - Garage municipal – 480 St-Louis
 - Panneau d'accueil – Autoroute 20
 - Façade de l'église – 4425 Principale
 - Bibliothèque – 4360 Principale
 - Terrain coin Boisvert/Principale
 - Parc des Hydrangées et Capucines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Retiré

a.5) Rivière des Saults, branche # 11 – Travaux de nettoyage

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

Considérant que la Rivière des Saults, branche # 11 est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

5014.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- qu'une demande soit adressée à la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien sur la Rivière des Saults, branche # 11 notamment dans sur les lots 4 334 562 et 4 334 563, soit réalisée;
- que la Municipalité s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de

Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) Chlorure de sodium – Saison 2020-2021; mandat MQ (retiré)

a.7) 155 rue St-Hilaire – Demande de raccord aux services

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

Considérant la demande de monsieur Yannick Flibotte pour l'installation de branchements de service sur deux futurs lots provenant de la subdivision du lot 5 049 929;

5015.04.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer un protocole d'entente de travaux pour le branchement de service sur deux futurs lots provenant de la subdivision du lot 5 049 929;
- que le protocole devra inclure que les frais des travaux sont à la charge du requérant, et que ce dernier devra verser à la Municipalité un dépôt du montant de l'estimé des travaux qu'aura réalisé la Municipalité avant le début desdits travaux;
- que le protocole devra inclure l'obligation pour le requérant de donner accès à la Municipalité au terrain pendant la réalisation des travaux, et permettre l'aménagement d'un chemin temporaire sur le terrain pour que les travaux puissent être réalisés sans bloquer la rue St-Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumissions – Attribution

b.1) Chargeuse-rétrocaveuse – Achat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 23 mars 2020;

Considérant qu'Industries Toromont Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5016.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition d'Industries Toromont Ltée pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque Caterpillar, modèle 430F2, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 18 mars 2020 pour un montant de 227 880,45 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier;
- de financer la dépense à même le surplus du fonds d'administration général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Fauchage de fossés 2020

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 24 mars 2020;

Considérant que les entreprises Belle Rose Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5017.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition des entreprises Belle Rose Inc. pour le fauchage des fossés de la Municipalité pour la saison 2020, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 20 mars 2020 pour un montant de 37 703,73 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Réfection de pavage 2020

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 30 mars 2020;

Considérant que Groupe Pelletier Entretien est le plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 24/03/2020);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5018.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition de Groupe Pelletier Entretien pour le contrat relatif à la réfection de pavage 2020 de la Municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 11 mars 2020, et pour les sommes suivantes :
 - pavage : 125,00 \$/tm (taxes incluses)
 - pavage (700 tm) : 87 500,00 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Embellissement

c.1) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5019.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour l'entretien des plates-bandes de différents terrains municipaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 11 mars 2020, et ce, pour un montant de 16 021,77 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Fleurs annuelles – Achat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5020.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour l'achat de fleurs annuelles, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 11 mars 2020 et pour un montant de 2 713,41 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.3) Montage de fleurs

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5021.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour le montage de pots de fleurs, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 1^{er} avril 2020 et pour un montant de 3 207,80 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.4) Entretien bacs de fleurs

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5022.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir les services de madame Dominique Tremblay pour l'entretien et l'arrosage des bacs à fleurs (46) pour la saison estivale 2020, et ce, pour un coût de 8 000 \$ (sans taxes) le tout payable en deux versements le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet I (conduite de refoulement)

a.1) Compensation financière – Autorisation

Considérant que des travaux de remise en état du drainage agricole sur le lot 4 333 731 suite au passage de la conduite de refoulement des eaux usées en provenance du domaine Hébert ont été requis;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4923.02.20, laquelle autorise le paiement desdits travaux à une firme spécialisée;

Considérant que monsieur Lussier a subi une perte de rendement sur une partie représentant 2,9 hectares de sa terre avant les travaux de remise en état du drainage agricole;

Considérant que la situation est maintenant résolue;

Considérant les conditions associées à la servitude donnée par monsieur Lussier propriétaire du lot 4 333 731;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5023.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 4 764,70 \$ à Ferme J.R. Lussier et fils inc. à titre de compensation forfaitaire associée aux pertes de rendement sur la base de superficies réellement utilisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Mars 2020

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de mars 2020 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Rapport annuel – An 7; adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent»;

Considérant que Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond, puisque celle-ci a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2020, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2019;

Considérant que, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Drummond ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et que, d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 11 mars 2020;

5024.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de :

- procéder à l'adoption du Rapport annuel An 7 des activités en matière de sécurité incendie 2019;
- transmettre à la MRC de Drummond un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle soit envoyée au Ministre de la sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

a) Administrateur – Conseil d'administration de l'OHD; désignation

Considérant la résolution 2020-03-058 de la Municipalité de Saint-Lucien, laquelle désigne madame Marthe Garneau de Saint-Cyrille-de-Wendover à titre d'administratrice à l'Office d'Habitation Drummond pour le siège que détient la Municipalité de Saint-Lucien au conseil d'administration de l'Office;

5025.04.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de désigner madame Marthe Garneau à titre d'administratrice à l'Office d'Habitation Drummond pour le siège que détient la Municipalité de Saint-Lucien au conseil d'administration de l'Office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des loisirs

a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

a.1.1) Camp d'été – Coûts 2020

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la durée des camps d'été pour la saison 2020 est incertaine en raison desdites circonstances;

5026.04.20
(modifiée par résolution 5101.06.20)

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de fixer les coûts d'inscription au camp d'été de la Municipalité comme suit :

Si les camps de jour durent huit (8) semaines :

- Inscription au camp du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, sorties incluses : 400 \$
- Inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7 h à 9 h ou de 16 h à 18 h, sorties incluses : 150 \$
- Inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, sorties incluses : 200 \$
- Rabais pour deux (2) enfants inscrits demeurant à la même adresse : 20 % de la facture totale
- Rabais pour trois (3) enfants inscrits demeurant à la même adresse : 30 % de la facture totale
- Rabais pour quatre (4) enfants inscrits demeurant à la même adresse : 40 % de la facture totale

Si les camps de jour durent sept (7) semaines :

- Inscription au camp du lundi au vendredi de 9h à 16h, sorties incluses : 350 \$
- Inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7 h à 9 h ou de 16 h à 18 h, sorties incluses : 150 \$
- Inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, sorties incluses : 200 \$
- Rabais pour deux (2) enfants inscrits demeurant à la même adresse : 20 % de la facture totale
- Rabais pour trois (3) enfants inscrits demeurant à la même adresse : 30 % de la facture totale
- Rabais pour quatre (4) enfants inscrits demeurant à la même adresse : 40 % de la facture totale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.1.2) Camp d'été – Rémunération 2020

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5027.04.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de madame Valérie Martel, à titre de chef animatrice pour le camp de jour, 40 heures par semaine, pour quatre (4) semaines, et ce, au salaire de 18 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de monsieur Yoan Chagnon, à titre d'adjoint à la chef animatrice, 40 heures par semaine, pour quatre (4) semaines, et ce, au salaire de 15 \$ l'heure, puis à titre de chef animateur pour le camp de jour, 40 heures par semaine, pour quatre (4) semaines, et ce, au salaire de 15 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de monsieur Loïck Chagnon, à titre d'animateur, 40 heures par semaine, pour sept (7) semaines, et ce, au salaire de 14,60 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de mesdames Kassy Lemire et Élisabeth Lambert à titre d'animatrice, 40 heures par semaine, pour huit (8) semaines, et ce, au salaire de 14,10 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de mesdames Élisabeth Côté, Megan Roy et Rébecca Pelletier et de monsieur Mavrïck Martel à titre d'animateur, 40 heures par semaine, pour huit (8) semaines, et ce, au salaire de 13,60 \$ l'heure;
- de fixer le salaire à 13,10 \$ l'heure pour les deux animateurs supplémentaires requis, le cas échéant;
- d'autoriser la directrice générale ou la coordonnatrice en loisirs, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Aréna

a.2.1) JMP Consultant inc. – Honoraires professionnels; autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3694.06.17 accordant à la firme JPM Consultant inc. le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis associés au remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

Considérant l'énoncé de la résolution # 4288.11.18 concernant la surveillance des travaux à être effectuée par JPM Consultant inc.;

Considérant les déficiences identifiées par JPM Consultant inc.;

Considérant que plusieurs modifications aux équipements ont dû être réalisées par l'entrepreneur;

Considérant que des services supplémentaires de la firme JPM Consultant inc. ont été requis;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5028.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à la firme JPM consultant inc., d'une somme de 1 966,07 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2.2) Système de réfrigération – Lot II; certificat d'achèvement final

Considérant l'avis donné par la firme Jean-Philippe Morin Consultant inc. en date du 19 mars 2020;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/20 émis;

5029.04.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner l'acceptation du certificat d'achèvement des travaux exécutés dans le cadre de la mise à niveau de la centrale de réfrigération, Lot II, de l'aréna de la Municipalité, et ce, tel que proposé par la firme Jean-Philippe Morin Consultant inc.;
- d'établir la date de référence pour les travaux associés à la mise à niveau de la centrale de réfrigération, Lot II, aux fins d'utilisations du service par la Municipalité au 19 mars 2020;
- d'autoriser le paiement, au Groupe Drumco Construction inc., de la somme de 67 059,57 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 19 mars 2020, représentant la libération de la retenue finale de 10 %;
- le cas échéant, d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque

b.1.1) Procès-verbal – Dépôt

(retiré)

c) MADA – Comité local de pilotage

Considérant que la MRC de Drummond a reçu une aide financière pour élaborer une démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) avec 16 municipalités sur son territoire;

Considérant que la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorise à débiter la démarche en janvier 2020;

Considérant que la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de pilotage dont le mandat sera notamment d'élaborer la politique des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA;

Considérant que ce même comité aura aussi le mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre, une fois la certification MADA obtenue;

Considérant que deux sièges de ce comité doivent être réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leur engagement dans la communauté;

5030.04.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser la mise en place du comité de pilotage et de suivi de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, composé de :

- Madame Hélène Laroche, mairesse;
- Madame Marthe Garneau, conseillère municipale;
- Madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice en Loisirs;
- Mesdames Danielle Laforest, Renée Rossi et Madeleine Houle ainsi que messieurs Claude Bérubé et Robert Sévigny, représentants des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-05/20

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 7 avril 2020

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 15 h 28.

Signé :

Hélène Laroche, *maire*

Vincent Chalifour
Greffier